

Le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles Auvergne-Rhône-Alpes 2018-2021

Diffusion du Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP) signé à l'automne 2018 par le Président du Conseil Régional, le représentant de l'État en région, et les autorités académiques, et proposé à la signature des syndicats de salariés et des organisations d'employeurs (loi du 5 mars 2014).



CONTRAT DE PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DES FORMATIONS ET DE L'ORIENTATION PROFESSIONNELLES — 2018-2021 —



CPRDFOP AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

L'élaboration du CPRDFOP 2018-2021 s'est faite dans un contexte de fusion des Régions Auvergne et Rhône-Alpes, des services déconcentrés de l'État et des acteurs des politiques de l'emploi de l'orientation et de la formation professionnelles. Il a ainsi dû :

- **intégrer et conjuguer des pratiques et des cultures différenciées qui préexistaient dans chacune des régions**
- **fixer des objectifs et des priorités partagées pour l'orientation et la formation professionnelles, dans un périmètre géographique fortement modifié.**

Le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelle (CPRDFOP) a été élaboré par la Région au sein du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP) au terme de 22 réunions de travail. Il a pour objectif d'adapter l'ensemble des dispositifs de formation (voie scolaire, apprentissage, formation des demandeurs d'emploi et des salariés) aux réalités économiques et sociales.

La construction du CPRDFOP s'inscrit en lien avec la stratégie régionale pour l'emploi (SRE) et la stratégie régionale de développement de l'économie, de l'innovation et de l'internationalisation (SRDEII).

Il permet ainsi un travail fortement ancré sur **les réalités et les besoins d'emploi et de compétences des secteurs**

économiques en développement ou en tension, mais aussi sur **les besoins d'acquisition de qualifications, de compétences professionnelles** et de **mobilité des auvergnats-rhônealpins au travers de parcours d'orientation et de formation vers l'emploi**, plus sécurisés.

Le CPRDFOP d'Auvergne-Rhône-Alpes a défini ses priorités d'actions pour :

- répondre de manière permanente et prospective aux besoins d'emploi et de compétences professionnelles des secteurs d'activité et des entreprises
- proposer aux auvergnats et aux rhônealpins des réponses adaptées, en termes d'orientation et de parcours de formation vers l'emploi
- intégrer les disparités et spécificités territoriales dans leur mise en oeuvre.

Le CPRDFOP propose un plan d'actions en matière d'orientation et de formation professionnelles initiale et continue pour devenir le document de référence, et l'instrument de coordination des politiques régionales pour la stratégie régionale en matière d'orientation et de formation professionnelles.

Pour en savoir plus

- [Télécharger le document](#)
- [Site de la Région Auvergne-Rhône-Alpes](#)

Date de publication

18 mars 2019

Dernières actualités

[Datadock et la Miviludes : lutte contre les dérives sectaires dans la formation professionnelle](#)

[CléA, socle de connaissance et compétences professionnelles](#)

[LinkedOut : plateforme de mise en relation pour des personnes en situation de précarité](#)

[Académie de LYON : Soyez informé.e.s des dates des sessions de Validation des Acquis de l'Expérience](#)

[Académie de GRENOBLE : Soyez informé.e.s des dates des sessions de Validation des Acquis de l'Expérience](#)

- [Toutes les actualités](#)